

Le délégué général pour l'armement, Laurent Collet-Billon, a officiellement remis ce jour à Jean-Bernard Levy, président-directeur général du groupe Thales, un contrat d'études technologiques concernant la future génération de [radar à antenne active](#).

Ce projet vise notamment à démontrer les technologies de panneaux multifonctions et de nouvelles architectures modulaires de calculateur. Ces nouvelles antennes sont destinées à équiper à terme l'avion de combat Rafale et les futurs projets de drones aériens de combat.

Représentant 89 millions d'euros sur plusieurs années, cet investissement illustre l'effort consacré par l'État au maintien de l'avance technologique de l'industrie de défense française, en particulier dans le domaine de l'aéronautique militaire. Après avoir réalisé une première européenne avec le radar à antenne active de série sur Rafale, la France entend ainsi conserver sa place de leader dans le domaine des radars aéroportés.

Ces études permettront de démontrer la maturité des composants et de réaliser des antennes multifonctions (radar, guerre électronique et communications). Ces nouvelles antennes offriront également un avantage significatif en matière de portée et de discrétion des aéronefs et permettront de maintenir au meilleur niveau technologique l'industrie française d'aviation de combat.

La DGA avait pris livraison en octobre 2012 du premier Rafale équipé en série du radar RBE2 à antenne active.

Le RBE2 AESA procure au Rafale de nombreux avantages, parmi lesquels :

- une portée augmentée, compatible avec la détection de cibles à signature réduite et avec la pleine utilisation de nouveaux armements tels que le missile air-air Meteor ;
- une fiabilité accrue, espaçant les interventions de maintenance, avec un effet positif direct sur le coût de maintien en condition opérationnelle ;
- des formes d'ondes plus agiles, capables de générer des images à ouverture de synthèse (SAR) de grande résolution et d'augmenter la résistance du radar au brouillage.

La DGA investit dans l'industrie en moyenne 730 M€/an en études amont pendant la Loi de programmation militaire 2014-2019.

Crédit photo : Eric Raz / Thales